

# B. Ampleur du phénomène des bioinvasions

---

Les événements de dispersions sont naturellement peu fréquents à longue distance, même s'ils ont joué un rôle clé dans l'histoire de la répartition des espèces. Actuellement, les activités humaines, principalement les échanges commerciaux à l'échelle planétaire, sont à l'origine de nombreux déplacements d'espèces au-delà des barrières géographiques naturelles. Ces introductions sont, dans la plupart des cas, sans conséquence sur la répartition de la biodiversité, les espèces exotiques n'établissant pas de populations viables. Cependant, certaines espèces allogènes prolifèrent et modifient les écosystèmes envahis.

## ***B.1. Historique du phénomène des bioinvasions***

Dès la Préhistoire, certaines espèces suivirent les migrations humaines. Le rat (*Rattus rattus*) originaire d'Indochine, et la souris (*Mus musculus domesticus*) originaire du Moyen-Orient, s'établirent ainsi dans toute l'Eurasie (Auffray *et al.* 1990). De même, certains restes trouvés dans d'anciennes tombes indiquent que des plantes adventices s'installèrent en Egypte avec le développement de l'agriculture (Kosinova 1974, cité dans Guillerm *et al.* 1989). Dans le Bassin Méditerranéen, les Romains déplacèrent de nombreuses espèces, tel le lapin *Oryctolagus cuniculus* qui fut introduit intentionnellement en France, en Italie et en Afrique du Nord (Encadré I). Mais les déplacements d'espèces s'intensifièrent surtout au XVI<sup>ième</sup> siècle avec la découverte de nouveaux territoires et de nouvelles espèces. Certaines plantes furent à cette époque importées en Europe pour y être acclimatées et cultivées (pomme de terre, haricot, tomate...), parfois accompagnées de leurs adventices, parasites et prédateurs. Parallèlement, entre les XVI<sup>ième</sup> et XIX<sup>ième</sup> siècle, nombre d'espèces européennes furent importées dans les nouvelles régions découvertes, en particulier dans le Nouveau Monde. Enfin, les espèces ne furent pas seulement déplacées depuis et vers l'Europe, mais aussi entre les territoires récemment découverts, notamment entre zones tropicales. Beaucoup d'espèces furent ainsi transportées, par bateau au-delà des océans. Ces dispersions étaient auparavant fortement limitées. Les deux guerres mondiales marquent de nouvelles étapes avec le développement du transport aérien. Enfin, ces dernières décennies, le transport d'espèces allogènes dans de nouveaux environnements aurait fortement augmenté avec l'intensification du commerce international et des transports humains (Lodge 1993, Williamson 1996, Hodkinson & Thompson 1997, Vitousek *et al.* 1997, Mack & Lonsdale 2001). Aujourd'hui quelques réglementations internationales existent pour limiter ces introductions, mais les mesures prises semblent encore insuffisantes. La première convention internationale de ce type s'est tenue à Berne en 1881 sur la régulation du commerce de la vigne, pour limiter l'expansion du *Phylloxera*. En 1951 fut signée la Convention internationale pour la protection des végétaux, maintenant ratifiée par 115 pays. Elle fournit des normes phytosanitaires internationales sur les moyens de prévenir la dissémination et l'introduction des organismes nuisibles aux végétaux. Enfin, l'article 8h de la Convention internationale sur la diversité biologique, approuvée au sommet de Rio de Janeiro en 1992, prévoit que « chaque partie contractante doit, autant que possible, empêcher l'introduction, contrôler et éradiquer les populations d'espèces allogènes qui menacent les écosystèmes, les habitats et d'autres espèces ».